

CIRCULAIRE COMMUNE AUX AGE DE L'UNEF ET AUX SECTIONS
DU SNESup.

Objet : Les comités enseignants - étudiants

Les instances de nos deux syndicats ont au début de l'année scolaire proposé aux A.G.E. et sections, la création de comités enseignants - étudiants. Après trois mois d'expérience, un petit nombre seulement fonctionne ; les normes dans lesquelles le travail se déroule sont très diverses et nombre de militants s'interrogent sur les buts à proposer à ces comités et la manière de les réaliser.

Dans ces conditions il a semblé nécessaire, aux bureaux nationaux de l'UNEF et du SNEPsup, de préciser les lignes directrices qui président à la création et au fonctionnement des comités, sans toutefois que soient remises en cause les expériences qui peuvent déjà se dérouler dans de bonnes conditions ; ces quelques lignes pourront également préparer les débats qui auront lieu, sur ce sujet, dans nos syndicats.

But des Comités enseignants - étudiants

- Atteindre des non militants et même, dans le contexte de syndicalisation actuel du milieu étudiant, des non syndiqués.

- Créer les conditions d'un dialogue entre enseignants et étudiants en dehors des relations pédagogiques "traditionnelles". Ceci doit faciliter la remise en cause du système d'enseignement et en particulier, dans l'immédiat de la réforme, par une prise de conscience commune.

- Faciliter la prise de conscience par l'ensemble des étudiants et enseignants des carences du système en partant tout d'abord des conditions locales. Il serait souhaitable en particulier qu'au cours de ce second trimestre, les comités fassent le point au niveau du certificat ou de l'année, des difficultés rencontrées tant sur le plan matériel que sur celui du contenu de l'enseignement, de ses méthodes et de sa finalité.

Pour atteindre de tels objectifs il importe

- que les enseignants ne participent pas à ces comités dans la seule intention de justifier leur service, mais pour découvrir avec les étudiants le nature des difficultés et leurs causes profondes.
- que les uns et les autres n'attendent pas de ces comités qu'ils résolvent au mieux tous les problèmes posés par l'enseignement.

Il est essentiel en particulier que ces comités soient aussi éloignés que possible des structures de gestion universitaire normales. Dans le cas, par exemple, où les étudiants sont représentés dans les départements, le comité étudiant - enseignant doit en rester distinct et garder entièrement son rôle de contestation et de réflexion sur les problèmes de l'enseignement.

L'objectif fondamental de ces comités doit être, en fin de compte, d'élever le niveau de prise de conscience de l'ensemble du milieu face la crise de l'université.

Thèmes de travail

- Il est normal de partir des conditions de travail au niveau de l'amphi du certificat, même s'il faut s'efforcer de ne pas rester à ce niveau.
- Le problème des débouchés est un de ceux qui préoccupent la plus actuellement les étudiants des facultés. Et ceci non seulement en ce qui concerne la formation professionnelle au sein de l'université, et le contenu de l'enseignement, mais aussi quant aux tâches qui leur seront proposées ultérieurement dans le cadre du système. (cf. par exemple socio, psycho, Sc. Eco, etc.)
- Etude de la nature des rapports et méthodes pédagogiques.
- Il est enfin souhaitable que les comités suivent la mise en place de la réforme, en particulier en ce qui concerne les tentatives de sélection ou d'orientation qui pourraient être instaurées soit à l'entrée des facultés soit en cours d'études, qu'ils en analysent les fondements, les mécanismes et les implications et cherchent à élaborer un type de réponse alternatif.

Mise en place des comités

Les expériences qui ont été faites montrent, que s'il est souhaitable que ces comités aient l'audience la plus large, au moins après une période de mise en route, il est nécessaire de les structurer, en limitant les discussions régulières à un nombre restreint de participants choisis par l'ensemble des étudiants d'une part, des enseignants de l'autre. Les discussions avec tout un amphi, si elles sont souhaitables, ne doivent néanmoins être qu'exceptionnelles et préparées par le comité.

Il est enfin bien évident que ces comités ne peuvent fonctionner que s'ils sont créés à l'initiative syndicale et animés par les militants des deux syndicats, ceux-ci s'efforçant autant que possible, de laisser les responsabilités à des non militants.

Il restera évidemment aux participants aux réunions des comités à associer à leurs travaux l'ensemble des étudiants et enseignants en les informant de l'objet des réunions, des débats qui y ont lieu, en les invitant à les préparer.

Pour le SNE Sup : ROMIER

Pour l'U.N.E.F : SAUVAGEOT